



Le journal des Marchés Publics Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
**Pridesoft
Mobile**
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur Google play

TRANSPORT	01	EDUCATION	02	SOCIAL	07
INFRASTRUCTURE	04	ECONOMIE	01	RURAL	04
ADMINISTRATION	20				

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél.(*) : Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

.....

Montant(en chiffres)(*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	Reference	023/AONO/RDMINMAP/NWRBTB/2017 OF 04/05/2017 Lire
	Titre/objet	RE- LAUNCH OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDERN°023/AONO/RDMINMAP/NWRBTB/2017 OF 04/05/2017 FOR THE TARRING OF THE RURAL ROAD BATIBO (NNEN-EWOH, PHASE 1 IN ERMEGENCY PROCEDURE
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	09-05-2017

2	Reference	008/ONIT/JAKIRI COUNCIL/JCITB/2017 Lire
	Titre/objet	OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER TENDER FILE N°008/ONIT/JAKIRI COUNCIL/JCITB/2017 OF 06/12/2017 FOR THE CONSTRUCTION OF FOUR (04) CLASSROOMS INCLUDING TWO (02) OFFICES AND TWO (02) TOILET BLOCKS IN JAKIRI MUNICIPALITY, BUI DIVISION NORTH WEST REGION.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	27-12-2017

3	Reference	008/AONR /FEICOM/CIPM/ 2017 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°008/AONR /FEICOM/CIPM/ 2017 DU 8/12/2017 POUR LA MAÎTRISE D'OEUVRE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE D'OVENG.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	08-01-2018

4	Reference	003/DDC/REN/DDIAC.BOGO/SG/CIPM-AI/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION DE DOSSIER DEMANDE DE COTATION N°003/DDC/REN/DDIAC.BOGO/SG/CIPM-AI/2017 DU 24/11/2017
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	18-12-2017

5	Reference	01/PNDP/DC/MINMAP/DRNO/DDMOMO/CPM/2017 Lire
	Titre/objet	CONSTRUCTION AND EQUIPMENT OF AN ELECTRICAL WORKSHOP IN GOVERNMENT TECHNICAL COLLEGE ZANG TABI IN MBENGWIMUNICIPALITY, MBENGWI SUB-DIVISION. MOMO DIVISION, NORTH WEST REGION.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	27-12-2017

6	Reference	02/PNDP/DC/MINMAP/DRNO/DDMOMO/CPM/2017 Lire
	Titre/objet	CONSTRUCTION AND EQUIPMENT OF A NURSERY BLOCK OF TWO CLASSROOMS WITH INTERNAL TOILETS AND AN H/M'S OFFICE AND EXTENSION OF POTABLE WATER TO G.N.S NJINDOM IN MBENGWI SUB-DIVISION. MOMO DIVISION, NORTH WEST REGION
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	27-12-2017



RESUME DES CONSULTATIONS

7

Reference [003/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCSEM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE SOLlicitation À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 003/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCSEM/2017 DU 08/12/2017 POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES CHARGE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DU VILLAGE ARTISANAL DE BAMENDA

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 10-01-2018

8

Reference [011 /AMI/DG/DAF/SCGF/CIPM-SCDP/2017 du 05/12/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°011 /AMI/DG/DAF/SCGF/CIPM-SCDP/2017 DU 05/12/2017 RELATIF A L'ASSISTANCE A LA MIGRATION SYSCOHADA ET A LA FORMATION DU PERSONNEL

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 03-01-2018

9

Reference [004/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SBMM/SM/BSCSEM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE SOLlicitation À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 004/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SBMM/SM/BSCSEM/2017 DU 08/12/2017 POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES CHARGÉ DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU VILLAGE ARTISANAL SPÉCIAL DE FOUMBAN

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 10-01-2018

10

Reference [N° 004/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 004/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 09/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ENCEINTE DE LA BALNEOTHERAPIE, LA REHABILITATION DE LA PISCINE ET LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE A ENERGIE SOLAIRE AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

11

Reference [N°008/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°008/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE LA PHYSIOTHERAPIE POUR PERSONNES HANDICAPEES ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

12

Reference [N° 006/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 006/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 09/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE L'ATELIER DE MENUISERIE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

13	Reference N°010/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°010/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS SPECIALISES POUR DEFICIENTS AUDITIFS ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

14	Reference N° 005/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 005/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 09/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ENCEINTE DE LA BALNEOTHERAPIE, LA REHABILITATION DE LA PISCINE ET LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE A ENERGIE SOLAIRE AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

15	Reference N°007/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°007/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE LA PHYSIOTHERAPIE SPORTIVE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

16	Reference N°009/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°009/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS D'ERGOTHERAPIE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

17	Reference N°011/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°011/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS SPECIALISES POUR DEFICIENTS VISUELS ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

18	Reference N°012/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°012/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°015/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DES EQUIPEMENTS MEDICAUX (COLONNE D'ARTHROSCOPIE) ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

19	Reference N°013/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°013/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°016/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DES EQUIPEMENTS MEDICAUX (ANCILLAIRES POUR PROTHESE TOTALE DE GENOU) ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

20	Reference N°014/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°014/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT L'AVIS DE CONSULTATION SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°008560/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTP/EECA DU 27/11/2017 POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT R+1 DE 10 BOX DE PHYSIOTHERAPIE (PHASE II) AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

21	Reference N°015/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°015/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT L'AVIS DE CONSULTATION SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°008560/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTP/EECA DU 27/11/2017 POUR LA SUPERVISION ET LE CONTROLE DE LA POURSUITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT R+1 DE 10 BOX DE PHYSIOTHERAPIE (PHASE II) AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

22	Reference N° _____/2017/HYDRO-MEKIN/DG/DAF/SEC Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° _____/2017/HYDRO-MEKIN/DG/DAF/SEC RELATIF AU REPORT DE LA DATE DE DÉPOUILLEMENT DES OFFRES
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

23

Reference [N° _____/2017/HYDRO-MEKIN/DG/DAF/SEC](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° _____/2017/HYDRO-MEKIN/DG/DAF/SEC RELATIF AU REPORT DE LA DATE DE DÉPOUILLEMENT DES OFFRES

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

24

Reference [COMMUNIQUE N°019/C/SG/YAG/17](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°019/C/SG/YAG/17 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL PROFERE N°NFTLE MAIRE DE LA COMMUNE DE YAGOUA, MAÎTRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :L'ENTREPRISE CI-APRÈS DÉSIGNÉE, EST RETENUE POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ SOUS RÉFÉRENCÉ CONFORMÉMENT AU TABLEAU CI-DESSOUS :

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

25

Reference [COMMUNIQUE N°20/C/SG/YAG/17 PORTANT](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°20/C/SG/YAG/17 PORTANT PUBLICATION DRS RESULTATS DE L'AVIS 'APPEL D'OFFRE LE MAIRE DE LA COMMUNE DE YAGOUA, MAÎTRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :L'ENTREPRISE CI-APRÈS DÉSIGNÉE, EST RETENUE POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ SOUS RÉFÉRENCÉ CONFORMÉMENT AU TABLEAU CI-DESSOUS : .

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

26

Reference [N°013/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°17/010/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 27 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS SPECIALISES POUR DEFICIENTS AUDITIFS ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

27

Reference [N°17/014/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°17/014/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 05 DECEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°008560/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTP/EECA DU 27/11/2017 POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT R+1 DE 10 BOX DE PHYSIOTHERAPIE (PHASE II) AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

28	Reference N°17/015/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM Lire Titre/objet DECISION N°17/015/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 05 DECEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°008560/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTP/EECA DU 27/11/2017 POUR LA SUPERVISION ET LE CONTROLE DE LA POURSUITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT R+1 DE 10 BOX DE PHYSIOTHERAPIE (PHASE II) AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

29	Reference N°17/004/D/AONR/CNRPH/DG/DAAF/SBM Lire Titre/objet DECISION N°17/004/D/AONR/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 06 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 09/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ENCEINTE DE LA BALNEOTHERAPIE, LA REHABILITATION DE LA PISCINE ET LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE A ENERGIE SOLAIRE AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

30	Reference N°17/005/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM Lire Titre/objet DECISION N°17/005/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 06 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 09/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ENCEINTE DE LA BALNEOTHERAPIE, LA REHABILITATION DE LA PISCINE ET LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE A ENERGIE SOLAIRE AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

31	Reference N°17/006/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM Lire Titre/objet DECISION N°17/006/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 06 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 09/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE L'ATELIER DE MENUISERIE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

32	Reference N°17/007/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM Lire Titre/objet DECISION N°17/007/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 17 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE LA PHYSIOTHERAPIE SPORTIVE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



RESUME DES CONSULTATIONS

33	Reference	N°17/008/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM Lire
	Titre/objet	DECISION N°17/008/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 17 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE LA PHYSIOTHERAPIE POUR PERSONNES HANDICAPEES ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

34	Reference	N°17/009/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM Lire
	Titre/objet	DECISION N°17/009/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 17 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS D'ERGOTHERAPIE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

35	Reference	N°17/011/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM Lire
	Titre/objet	DECISION N°17/011/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 27 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS SPECIALISES POUR DEFICIENTS VISUELS ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

36	Reference	N°17/012/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM Lire
	Titre/objet	DECISION N°17/012/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 27 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS MEDICAUX (COLONNE D'ARTHROSCOPIE) ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

37	Reference	N°17/013/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM Lire
	Titre/objet	DECISION N°17/013/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 27 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS MEDICAUX (ANCILLAIRES POUR PROTHESE TOTALE DE GENOU) ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

38	Reference	21/GP-DERUDEP II/PC/B/02/01 Lire
	Titre/objet	DECISION NO. 21 /GP-DERUDEP II/PC/B/02/01 BEARING THE AWARD OF CONTRACT FOLLOWING INVITATION TO NATIONAL COMPETITIVE BIDDING TENDER NO: 019/2016/NCB/STB/GRASSFIELD II OF 11/05/2016 FOR THE CONSTRUCTION OF SANTA/TUBAH ANTENNA OFFICE IN SANTA TUBAH PRODUCTION BASIN
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

39	Reference	COMMUNIQUE Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° _____/2017/HYDRO-MEKIN/DG/DAF/SEC RELATIF AU REPORT DE LA DATE DE DÉPOUILLEMENT DES OFFRES
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

40	Reference	ADDITIF Lire
	Titre/objet	ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 003/A0NO/C.MBYO/CIPM/201 7 DU 22/II/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE FOURNITURE ET POSE DE (125) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA VILLE DE MBALMAYO, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

41	Reference	COMMUNIQUE Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° _____/2017/HYDRO-MEKIN/DG/DAF/SEC RELATIF AU REPORT DE LA DATE DE DÉPOUILLEMENT DES OFFRES
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

42	Reference	COMMUNIQUE Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° _____/2017/HYDRO-MEKIN/DG/DAF/SEC RELATIF AU REPORT DE LA DATE DE DÉPOUILLEMENT DES OFFRES
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

43	Reference	COMMUNIQUE Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° _____/2017/HYDRO-MEKIN/DG/DAF/SEC RELATIF AU REPORT DE LA DATE DE DÉPOUILLEMENT DES OFFRES
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

44	Reference	ADDITIF Lire
	Titre/objet	ADDITIF APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/INS/ CIPM/2017 DU 24 NOVEMBRE 2017 POUR LA FOURNITURE DES VÉHICULES À L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS), « EN PROCÉDURE D'URGENCE »; EXERCICE 2017
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

45	Reference	ADDITIF Lire
	Titre/objet	ADDITIF A L' APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 002/AONO/C.MBYO/CIPM/2017 DU 22/11/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE FOURNITURE ET POSE DE (125) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA VILLE DE MBALMAYO, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU NORD OUEST

RE- LAUNCH OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDERN°023/AONO/RDMINMAP/NWRTB/2017 OF 04/05/2017 FOR THE TARRING OF THE RURAL ROAD BATIBO (NNEN-EWOH, PHASE 1 IN ERMEGENCY PROCEDURE

FINANCING
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
4736-451625-2250 D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Subject of the invitation to tender

Within the tarring of the rural road Batibo (Nnen)- Ewoh, phase I, in emergency procedure - financed by the 2017 Public Investment Budget for MINTP, the Regional Delegate of Public Contracts for the North West (Contracting Authority), re-launches by emergency procedure an open national invitation to tender for the execution of the operation mentioned

2. Nature of services

These Works concerns the tarring of the rural road Batibo (Nnen)- Ewoh by emergency procedure, financed by the 2017 public Investment Budget. The works

- Site installation
- Tree cutting
- Excavation of vegetable soil
- Filled on the road with selected ground
- Mise en forme de la plateforme
- Placing of pavement blocks of thickness 10cm
- Construction of masonry side drains
- Metallic culverts of diameter
- Construction of culvert cesspool for
- Construction of culvert heads for diameter
- Environmental nature protection
- Displacement of electricity network
- Surface dressing

The works are defined within the norms and standards of construction of Public contracts, in the general terms of order of works and bill of qualities - estimated in this tenders.

3. Estimated cost

The estimated cost after preliminary studies stands at **eighty million (80 000 000)** all tax inclusive

4. allotment

The works which are subject of this invitation to tender are grouped into a unique lot

5. Participation and origin

Participation is opened under the same conditions to all Cameroonian Companies and business concerns that have proven experience in the field of building construction and civil engineering in general and who are not in a period of suspension by the authority in charge of public contracts..

6. Financing

The works which formed the subject of this invitation shall be financed by the **PUBLIC INVESTMENT BUDGET, of the Ministry of Public Works, Exercise 2017**; Ligne: 4736-451625-2250 D

7. Consultation of tender file

The tender file may be consulted during working hours at the Regional Delegation of Public Contracts for the North West, at the Regional Delegation's Private secretariat (door 101 tel: 233361887).

8. Acquisition of tender file

The tender file may be acquired from the Regional Delegation of Public Contract North West, at the Regional Delegation's Private Secretariat (door 101 tel: 233361887). upon presentation of a non-refundable treasury receipt (payable at the Regional Treasury Bamenda) of **eighty five thousand seven hundred (85,700 fcfa)** Such a receipt shall identify the payer as representing the company that wants to participate in the tender.

9. Submission of bids

Each bid drafted in English or French shall be signed by the bidder or by duly authorized representative and presented in seven (07) copies including the original and SIX (06) copies marked as such. These shall be submitted in one sealed pack containing three (3) envelopes; (A: Administrative file, B; Technical file, C: Financial file) The sealed pack shall bear no information on the enterprise and should reach the Regional Delegation of Public Contracts for the North West Bamenda, service for infrastructural Contracts, not later than (See schedule below), and should carry the inscription

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER BY EMERGENCY
PROCEDURE
N°023/AONO/RDMINMAP/NWRTB/2017 OF 04/05/2017**

FOR THE TARRING OF THE RURAL ROAD BATIBO (NNEN-EWOH, PHASE 1

"to be opened only during the bid-opening session"

RE-LAUNCH

10. Delivery deadline

The maximum duration of execution provided for by the Delegated Contracting Authority shall be SIX calendar (06) months, as from the date of notification of the contractor by the control engineer to start work.

11. Bid bond

Each bidder must include in his/her administrative documents, a bid bond that respects the models of this tender file, issued by a first-rate banking establishment approved by the Ministry in charge of finance, of an amount of **1,600,000fcfa**, valid for thirty (30) days as from the date of validity of the offers. Bid bonds for unsuccessful bidders shall be withdrawn not later than fifteen (15) days after the award of the contract and those of successful bidders shall be retained until the required performance guarantee for good execution is provided.

12. Admissibility of bids

Under penalty of being rejected, only originals or true copies certified by the issuing service or administrative authorities (Senior Divisional Officer) must imperatively be produced in accordance with the Special Regulations of the invitation to tender. They must obligatorily be not older than three (3) months preceding the date of submission of bids or may be established after the signature of the tender notice. Any bid not in compliance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. This refers especially to the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Minister in charge of Finance. .

13. Opening of bids

The opening of the bids in one phase shall be done on **25/02/17 at 13hrs** promptly in the Conference Hall of the Regional Delegation of Public Contracts for the North West by the competent tender board.

Only bidders may attend or be duly represented by a person of their choice, who has full knowledge of the file and is mandated in that capacity.

14. Evaluation criteria

Evaluation criteria

The evaluation of bids shall be carried out in three stages;

- 1st stage: verification of the conformity of each administrative document ;
- 2nd stage: Evaluation technical bids ;
- 3rd Stage: Analyses of financial bids.

The criteria of evaluation shall be as follows:

- **Eliminatory criteria**- Absence of a document in the administrative file;
- False declaration or falsified documents;
- Absence or insufficient bid bond;
- Bids submitted after the latest time
- Omission of a unit price in the financial bid;
- Financial capability not justifiable
- Non respect of 75% of essential criteria;
- Deadline for delivery higher than prescribed;

Essential criteria

- **General presentation of the tender files;**
- **References of the company in similar achievements**
- **Quality of the personnel per lot requested;**
- **Attestation and report of site visit;**
- **Technical organization of the works,**
- **Equipments put aside for this project.**

- **Special Technical Clause initialed in all the pages and signed, stamped and dated on the last page;**

- **Special Administrative Clauses completed and initialed in all the pages and signed, stamped and dated on the last page ;**

-

15. Award

The Contract shall be awarded to the bidder whose bid is in conformity to the dispositions of the tender file and on the basis of the lowest bid and technical quality conferred **article 33** of the public contracts code

16. Validity of bids

The bidders shall remain committed to their offers during a period of (ninety) 90 days from the deadline set for the submission of bids.

17. Complementary information

Complementary technical information may be obtained every day during working hours from the Regional Delegation of Public Contracts for the North West (at the Regional Delegate's Private Secretariat (door 101 tel: 233361887)/

BAMENDA le 4 Mai 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

BANG JOSEPH EWUNSOH

COMMUNE DE JAKIRI

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER TENDER FILE N°008/ONIT/JAKIRI COUNCIL/JCITB/2017 OF 06/12/2017 FOR THE CONSTRUCTION OF FOUR (04) CLASSROOMS INCLUDING TWO (02) OFFICES AND TWO (02) TOILET BLOCKS IN JAKIRI MUNICIPALITY, BUI DIVISION NORTH WEST REGION.

FINANCEMENT

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) , JAKIRI COUNCIL BUDGET

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Within the framework of the execution of convention No...../CCF/FEICOM/DG/CAJ/DCCC/2017. The State of Cameroon hereby represented by the Mayor of JAKIRI Council hereinafter referred to as the Contracting Authority (CA), launches an Open National invitation to Tender for the execution of the works described in this present tender file. The works, which form the subject of this Open National Invitation to Tender features in the Special Regulations of this invitation to tender. Hereafter reference is made to it under the term "works".

The bidder retained or the successful bidder(s) must complete the works within the time-limit indicated in the Special Regulations and which time-limit runs from the date of notification of the Administrative Service Order to start the works.

2. Consistance des prestations

N°	Designation
I	Preliminary Works
II	Earth works
III	Foundation
IV	Elavation
V	Roof
VI	Wood and metallic works
VII	Electricity
VIII	Plumbing and sanitation
IX	Painting
X	Floors
XI	External Works

For detail of works to be executed, see the bill of quantities (BoQ).

3. Cout Prévisionnel

The estimated cost after preliminary studies per lot is Thirty Million Two Hundred and Sixty thousand (30 260 000) FCFA TI per lot

4. Allotissement

The works are in lots:

LOT	NAME OF SCHOOL	NUMBER OF CLASSROOMS
Lot 1	GS MMENSI	A block of two (02) classrooms including Two (02) offices and a latrine block with six(06)compartment



Lot 2	GS SARKONG	Ablock of two (02) classrooms including Two (02) offices and a latrine block with six (06) compartments
-------	------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

5. Participation et origine

Participation in this present invitation to tender is opened to all registered and Qualified enterprises or groups of enterprises based in the Republic of Cameroon, with the necessary financial capability, technical and professional expertise in the domain of Building construction and public works.

6. Financement

The said works shall be financed jointly as per the convention signed between FEICOM and JAKIRI Council assigned to the Mayor JAKIRI Council as Authorising Officer with the budgets of 2017.

7. Consultation du Dossier

The Tender documents may be consulted and obtained immediately after publication of this invitation to tender from the Services of the Contracting Authority (Tenders Board office) during working hours at the JAKIRI Council Chambers. Tel: 677977256 as soon as this notice is published

8. Acquisition du Dossier

The tender file is obtainable from the JAKIRI Council Development office, Tel; 677977256/698781373 as soon as this notice is published against payment of a non-refundable fee of Fortyfive Thousand (45,000 FRS) CFA francs, payable at the JAKIRI Municipal Treasury.

9. Remises des offres

Each bid written in English or French shall be signed by the bidder or by a duly authorized representative and presented in Seven (07) copies, that is one (01) original and six (06) copies labelled as such. These shall be submitted in one sealed pack containing three (3) envelopes, that is, Envelope (A): Administrative Documents, Envelope (B): Technical file and Envelope (C): Financial Offer. The sealed pack envelope shall bear no information about the company and shall reach the JAKIRI Council office, Service in charge of the award of contracts not later than 27/12/2017 at 10:00am local time and note

10. Delai de Livraison

The maximum deadline provided by the Project Owner and Contracting Authority for the delivery of the works forming the subject of this invitation to tender is four months (04 Months).

11. Cautionnement Provisoire

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first-rate banking establishment approved by the Ministry in charge of finance of an amount of Six Hundred And Five Thousand Two Hundred (605200) Francs CPA, valid for thirty (30) days beyond the date of validity of bids.

The bid bond shall be released not later than thirty (30) days after the period of validity of the bids for unsuccessful bidders. For the bidder (s) to whom the contract is awarded, the provisional security shall be released after the performance bond has been issued.

To avoid rejects, all documents must be the originals or certified copies issued by the competent administrative authorities for a period not exceeding three months and presented in accordance with the special regulations of this invitation to tender. Certified copies that will be certified for the second time or falsified copies will not be accepted. The chapters will be separated by color format. Tenders that are not in compliance with the requirements of this Tender Document will be declared ineligible.

NB: During the installation of the contractor to the sites of construction, it will be necessary to present the originals of the respective documents for a strict verification of their authenticities.

12. Recevabilité des Offres

Subject to being rejected, documents in the administrative file must include only originals or true copies certified by the issuing service or competent administrative authorities in accordance with the Special Regulations of the invitation to tender. These documents must be less than three (03) months old or established after the signing of the tender notice. Any bid not in conformity with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Minister in charge of Finance or the non-respect of the models of the tender file documents shall lead to a pure and simple rejection of the bid.

13. Ouverture des Plis

The offers shall be opened in a single phase, in the tender's board conference room of the JAKIRI Council, Development office on **27/12/2017 at 12:00 Noon**. Only bidders or their authorized representatives having a perfect knowledge of the file may attend the bid opening session. Any bid which shall not comply with the requirements of the tender file shall be rejected. Bids shall be opened and assessed in a single (01) phase.

14. Critères d'évaluation

1 Eliminary criteria

- Absence of a document in the administrative file;
- Submission after the deadline prescribed;
- False declaration or falsified documents;
- Absence or insufficient bid bond;
- Non-compliance with the model tender;
- Omission of a unit price in the financial offer;
- Non-attainment of 75% of essential criteria;

2- Essential criteria

- General presentation of the tender files;
- Financial capacity;
- References of the company in similar works;
- Quality of the personnel;
- Technical organization of the works;
- Safety measures on the sites;
- Logistics;
- Attestation and report of sites visit;
- Special Technical Clauses initialled on all the pages and signed on the last page

- Special Administrative Clauses completed, initialled on all the pages and signed on the last page.
- Cumulative turn over for two years amounting to at least ten million (10 000 000 FCFA);
- Experience of key supervisory staff (at least Civil Engineer with three (03) years of experience) enrolled in the National order of Civil Engineers.

15. Attribution

This contract(s) shall be awarded to the lowest bidder, who fulfils the Administrative and Technical requirements with the most coherent and meritorious bids.

16. Durée Validité des Offres

Bidders will remain committed to their bids for 90 days from the deadline set for the submission of bids.

17. Renseignements Complémentaires

Additional (supplementary) technical Information may be obtained during working hours from the service of the CDO at the JAKIRI Council (Telephone N°: 677977256).

BAMENDA le 6 Décembre 2017

Le MAIRE

JAFF Romanus verkijika

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°008/AONR /FEICOM/CIPM/ 2017 DU 8/12/2017 POUR
LA MAÎTRISE D'OEUVRE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE LA
COMMUNE D'OVENG.**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
90-222-200

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Equipelement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Maître d'Ouvrage délégué, lance un Appel d'Offres National Restreint pour la maîtrise d'œuvre technique des travaux de construction de l'hôtel de ville de la Commune d'OVENG.

2. Consistance des prestations

Les prestations à réaliser portent sur la maîtrise d'œuvre technique des travaux de construction d'un bâtiment R+1 à usage de bureaux devant abriter l'Hôtel de ville d'OVENG, telles que décrites dans le CCTP contenu dans le Dossier d'Appel d'Offres. Notamment :

- :
- Mission 1 DET : Direction de l'Exécution des contrats de Travaux ;
 - Mission 2 CCR : Contrôle de la conformité des réalisations ;
 - Mission 3 AOR : Assistance aux Opérations de réception.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel est de dix-neuf millions (19 000 000) FCFA TTC.

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est restreinte aux Bureaux d'Etudes Techniques spécialisés dans le domaine, pré-qualifiés à l'issue de l'analyse des offres de l'ASMI N°002/ASMI/FEICOM/DG/ du 28 juillet 2017, comme suit dans le tableau ci-dessous.

N°	BET	ADRESSE
01	Cabinet CETD ;	BP: 1444 Yaoundé TEL: 243 01 36 93/677 60 19 57
02	Cabinet CITY Sarl	BP: 6642 Yaoundé TEL: 693 67 19 50

6. Financement

Les travaux, objets du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement du FEICOM sur la ligne « Prélèvements sur la réserve spéciale de 4% » exercices 2017 et suivants.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré aux heures ouvrables à la Direction de la Mobilisation des Ressources de la Comptabilité et du Patrimoine (au Service des Marchés et Approvisionnements) sise à la Direction Générale du MIMBOMAN: Tél : (237) 222 22 27 28, Poste 221, Porte 324 ; BP: 718 YAOUNDE, FEICOM 318, Rue 4561, YDE 4^{ème} Mim (237) 222 23 17 59, dès publication du présent avis sur présentation d'une quittance attestant du versement de la somme de vingt-cinq (25 000) franc CFA dans le compte Spécial CAS-ARMP ouvert dans les Agences BICEC.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré aux heures ouvrables à la Direction de la Mobilisation des Ressources de la Comptabilité et du Patrimoine (au Service des Marchés et Approvisionnements) sise à la Direction Générale du MIMBOMAN: Tél : (237) 222 22 27 28, Poste 221, Porte 324 ; BP: 718 YAOUNDE, FEICOM 318, Rue 4561, YDE 4^{ème} Mim (237) 222 23 17 59, dès publication du présent avis sur présentation d'une quittance attestant du versement de la somme de vingt-cinq (25 000) franc CFA dans le compte Spécial CAS-ARMP ouvert dans les Agences BICEC.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées devra parvenir sous pli fermé à la Direction Générale du FEICOM, à l'adresse susmentionnée, à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Comptabilité et du Patrimoine (service des Marchés et des Approvisionnements) au plus tard le **13 heures précises**, heure locale, soit par poste en recommandé avec accusé de réception, contre récépissé et devra porter la

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°008/AONR/FEICOM/CIPM/ 2017 DU 08/12/2017

POUR LA MAÎTRISE D'OEUVRE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE D'OVENG

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Fonds spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) pour la réalisation de l'objet du présent Appel d'Offres est de neuf **(09) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une Banque de p agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant égal à **trois cent mille (380 000) francs CFA**, d'une validité de trente (30) jours, au-delà de la date limite de validité de l'Offre.

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de trois cent quatre-vingt mille (380 000) CFA délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par une autorité administrative conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été produites postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps et aura lieu le 08/01/2018 à partir de 14 heures précises, heure locale, **dans les conférences de la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Comptabilité et du Patrimoine (DMP) du FEICOM, sise à la Direction Générale du FEICOM à YAOUNDE**, FEICOM 318, Rue 4561, YDE 4^{ème} Mimboman, par la voie de l'Appel d'Offres Interne de Passation des Marchés.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix mandatée.

14. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

1. Critères éliminatoires :

- Dossier administratif incomplet ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées
- TDR non paraphé ;
- Offre technique ou financière incomplète ;
- Omission de la décomposition d'un prix dans le sous détail des prix;
- Omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié ;
- Nombre de points inférieur à 75/100.

2. Critères essentiels :

- Présentation générale de l'offre ;
- Références dans les prestations intellectuelles et similaires ;
- Compétence et Capacité du personnel +Inscription du personnel technique à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil ;
- Compréhension de la mission et logistique ;
- Capacité financière de ;
- Délai d'exécution.

Toute soumission n'ayant pas obtenu un pourcentage cumulé de 75% ne verra pas son offre financière examinée.

15. Attribution

N/A

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction de la Mobilisation des Financières, de la Comptabilité et du Patrimoine (Service des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM dès publication du BP 718 Yaoundé, FEICOM 318, Rue 4561, YDE 4^{ème}, Mimboman, Tél : (237) 222 22 27 28 ; Fax (237) 222 23 17 59 Poste 221

YAOUNDE le 8 Dé

Le DIRECTEU

AKOA Cam

COMMUNE DE BOGO

**AVIS DE CONSULTATION DE DOSSIER DEMANDE DE COTATION
N°003/DDC/REN/DDIAC.BOGO/SG/CIPM-AI/2017 DU 24/11/2017**

FINANCEMENT
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP) , N/D
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

construction d'un forage équipé de pompe a motricité humaine à **MADIDE SIRATARE**, à **TCHAKAMADJE (DJIDDEL)** et la **rehabilitation d'un forage à l'EP de GUINLAYE, COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE**

2. Consistance des prestations

N/D

3. Cout Prévisionnel

N/D

4. Allotissement

LOT UNIQUE

5. Participation et origine

La participation a cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de préqualification et étant enregistrées par les services régionaux du PNDP dans le domaine d'intervention suivant : **HYDRAULIQUE. La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.**

6. Financement

PNDP III (FED)

7. Consultation du Dossier

Un dossier de demande de cotations incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de BOGO, Autorité Contractante, pour le compte du Maire de la Commune de BOGO, Maître d'Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter les dits travaux.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de demande de cotations peut-être retiré gratuitement à la Mairie de la Commune de BOGO à BOGO (Secrétariat de la dite Commune), à partir du **27/11/2017** pendant les jours ouvrables, **entre 08 heures et 15 heures 30 minutes**, dès publication du présent Avis.

9. Remises des offres

Le soumissionnaire placera l'original et six copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de BOGO, Autorité Contractante, à Mairie de la Commune de BOGO à BOGO (Secrétariat de la dite Commune), sis au secrétariat de la Mairie de BOGO.

L'enveloppe cachetée portera la mention :

N°003/DDC/REN/DDIAC.BOGO/SG/CIPM-AI/2017 DU 24/11/2017 Construction d'un forage équipé de pompe a motricité humaine à MADIDE SIRATARE, à TCHAKAMADJE (DJIDDEL) et la réhabilitation d'un forage à l'EP de GUINLAYE, COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" >>.

10. Delai de Livraison

Quatre vingt dix (90) jours

11. Cautionnement Provisoire

N/D

12. Recevabilité des Offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire. Date limite de réception des offres **le 18/12/2017, à 10H00**

13. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de BOGO, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux dates, heures et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation. Date et heure d'ouverture des plis **Le 18/12/2017, à 11H00** dans la salle des actes de la Commune de BOGO

14. Critères d'évaluation

N/D

15. Attribution

N/D

16. Durée Validité des Offres

N/D

17. Renseignements Complémentaires

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission interne de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

MAROUA le 27 Novembre 2017

Le MAIRE

EL HADJ AHMADOU OUSMANOU

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE MOMO

CONSTRUCTION AND EQUIPMENT OF AN ELECTRICAL WORKSHOP IN GOVERNMENT TECHNICAL COLLEGE ZANG TABI IN MBENGWIMUNICIPALITY, MBENGWI SUB-DIVISION. MOMO DIVISION, NORTH WEST REGION.

FINANCING

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP) , MBENGWI COUNCIL BUDGET

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Subject of the invitation to tender

01PNDP/DC/MINMAP/DRNO/DDMOMO/CPM/2017

CONSTRUCTION AND EQUIPMENT OF AN ELECTRICAL WORKSHOP IN GOVERNMENT TECHNICAL COLLEGE ZANG TABI IN MBENGWI MUNICIPALITY, MBENGWI SUB-DIVISION. MOMO DIVISION, NORTH WEST REGION.

2. Nature of services

A request for quotation file including the bidding conditions, a description of works and envisaged contractual conditions is placed by the Divisional Delegate of Public Contracts for MOMO. the Contracting Authority, on behalf of the MBENGWI Council, at the disposal of all qualified firms and enterprises interested in the execution of the above mentioned works.

3. Estimated cost

N/A

4. allotment

N/A

5. Participation and origin

The participation to this call for competition is opened to all Cameroonian companies having submitted a file for pre-qualification and are registered bythe PNDP Regional Coordination Unitinthe domain of building construction works or civil engineering works.

The participation in this call for competition is also opened to all companies able to comply with the administrative qualifications conditions as well as technical and financial conditions as defined in the consultation file.

6. Financing

PNDP/MBENGWI COUNCIL BUDGET

7. Consultation of tender file

The consultation file can be consulted from the Divisional Delegation of Public Contracts, MOMO, during working hours, between 7:30AM .to 3:30 PM.

8. Acquisition of tender file

The consultation file can be obtained free of charge from the Divisional Delegation of Public Contracts, MOMO, during working hours, between 7:30AM .to 3:30 PM.

9. Submission of bids

Latest date to submit the bid	Wednesday, 27th December 2017 at 10:00AM
Bids Opening date	Wednesday, 27th December 2017 at 11:00AM

10. Delivery deadline

03 MONTHS (90 DAYS)

11. Bid bond

N/A

12. Admissibility of bids

N/A

13. Opening of bids

Latest date to submit the bid	Wednesday, 27th December 2017 at 10:00AM
Bids Opening date	Wednesday, 27th December 2017 at 11:00AM

14. Evaluation criteria

N/A

15. Award

N/A

16. Validity of bids

N/A

17. Complementary information

Divisional Delegation of Public Contracts, MOMO

BAMENDA le 7 Décembre 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

NDANGANG DAVID NUMFOR

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE MOMO

CONSTRUCTION AND EQUIPMENT OF A NURSERY BLOCK OF TWO CLASSROOMS WITH INTERNAL TOILETS AND AN H/M'S OFFICE AND EXTENSION OF POTABLE WATER TO G.N.S NJINDOM IN MBENGWI SUB-DIVISION. MOMO DIVISION, NORTH WEST REGION

FINANCING

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP) , MBENGWI COUNCIL BUDGET

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Subject of the invitation to tender

02/PNDP/DC/MINMAP/DRNO/DDMOMO/CPM/2017

CONSTRUCTION AND EQUIPMENT OF A NURSERY BLOCK OF TWO CLASSROOMS WITH INTERNAL TOILETS AND AN H/M's OFFICE AND EXTENSION OF POTABLE WATER TO G.N.S NJINDOM IN MBENGWI SUB-DIVISION. MOMO DIVISION, NORTH WEST REGION

2. Nature of services

A request for quotation file including the bidding conditions, a description of works and envisaged contractual conditions is placed by the Divisional Delegate of Public Contracts for MOMO. the Contracting Authority, on behalf of the MBENGWI Council, at the disposal of all qualified firms and enterprises interested in the execution of the above mentioned works.

The consultation file can be consulted and obtained free of charge from the Divisional Delegation of Public Contracts, MOMO, during working hours, between 7:30AM .to 3:30 PM.

The participation to this call for competition is opened to all Cameroonian companies having submitted a file for pre-qualification and are registered by the PNDP Regional Coordination Unit in the domain of building construction works or civil engineering works.

The participation in this call for competition is also opened to all companies able to comply with the administrative qualifications conditions as well as technical and financial conditions as defined in the consultation file.

3. Estimated cost

N//A

4. allotment

N//A

5. Participation and origin

The participation to this call for competition is opened to all Cameroonian companies having submitted a file for pre-qualification and are registered by the PNDP Regional Coordination Unit in the domain of building construction works or civil engineering works.

The participation in this call for competition is also opened to all companies able to comply with the administrative qualifications conditions as well as technical and financial conditions as defined in the consultation file.

6. Financing

PNDP/MBENGWI COUNCIL BUDGET

7. Consultation of tender file

The consultation file can be consulted from the Divisional Delegation of Public Contracts, MOMO, during working hours, between 7:30AM .to 3:30 PM.

8. Acquisition of tender file

The consultation file can be obtained free of charge from the Divisional Delegation of Public Contracts, MOMO, during working hours, between 7:30AM .to 3:30 PM.

9. Submission of bids

Latest date to submit the bids	Wednesday, 27th December 2017 at 10:00AM
Bids Opening date	Wednesday, 27th December 2017 at 11:00 AM

10. Delivery deadline

03 MONTHS (90 DAYS)

11. Bid bond

N//A

12. Admissibility of bids

N//A

13. Opening of bids

Latest date to submit the bids	Wednesday, 27th December 2017 at 10:00AM
Bids Opening date	Wednesday, 27th December 2017 at 11:00 AM

14. Evaluation criteria

N//A

15. Award

N//A

16. Validity of bids

N//A

17. Complementary information

Divisional Delegation of Public Contracts, MOMO,during working hours

BAMENDA le 7 Décembre 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

NDANGANG DAVID NUMFOR

MINISTÈRE DES PETITES MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

**AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°
003/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCSEM/2017 DU 08/12/2017 POUR LE RECRUTEMENT D'UN
BUREAU D'ÉTUDES CHARGE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA
CLÔTURE DU VILLAGE ARTISANAL DE BAMENDA**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat se propose de procéder, pour le compte de son ministère un avis de sollicitation à manifestation d'intérêt, à l'intention des entreprises et bureaux d'études spécialisés dans le domaine du génie civil, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la clôture du village artisanal de Bamenda.

2. Participation et origine

La participation au présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt est ouverte aux entreprises et bureaux d'études spécialisés dans le domaine du génie civil installés au Cameroun.

3. Financement

BIP MINPMEESA, exercice 2018.

4. Remises des offres

Le dossier de manifestation d'intérêt sera rédigé en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tel. Ils seront présentés dans une enveloppe extérieure anonyme et devra portant la mention :

« Avis de sollicitation à manifestation d'intérêt N° 003/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCSEM/2017 du 08/12/2017 pour le recrutement d'un bureau d'études charge de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la clôture du village artisanal de Bamenda.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les enveloppes intérieures anonymes devront contenir deux (02) enveloppes cachetées :

- Une première enveloppe cachetée dite « enveloppe A » marquée comme telle, portant la mention « dossier administratif » ;
- Une deuxième enveloppe cachetée dite « enveloppe B » marquée comme telle, portant la mention « dossier technique ».

Chaque offre devra parvenir au Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, au plus tard le **10 Janvier 2018 à 11 heures précises**.

5. Composition du dossier

Les candidats à cet appel à manifestation d'intérêt devront fournir en sept (07) exemplaires, dont un (un) original et deux (02) copies marqués comme tel, les pièces ci-après, dont le dossier est présenté en deux (02) volumes :

Volume 1 : dossier administratif et fiscal

Le volume 1 comprendra impérativement les documents administratifs ci-après (en originaux et copies certifiées conformes et en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun ;

1. Une lettre de déclaration de manifestation d'intérêt du candidat faisant apparaître sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant les pouvoirs délégués au(x) signataire(s) ;
2. Une attestation de non-redevance ;
3. Une attestation de non exclusion des marchés publics (ARMP) ;
4. Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile ;
5. Le registre de commerce ;
6. Une déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné une prestation ;
7. Une attestation de soumission pour CNPS (original).

Ces pièces doivent être soit en originaux soit en photocopies certifiées conformes aux originaux. L'absence d'une de ces pièces disqualifie automatiquement le dossier du soumissionnaire.

Volume 2 : dossier technique.

Le dossier technique devra comprendre :

1. La présentation du cabinet ou du BET ;
2. La compréhension de la mission –méthodologie ;
3. L'organigramme ;
4. Le programme d'intervention prévisionnel.
5. L'organigramme prévisionnel des travaux ;
6. La liste du personnel clé à mettre en œuvre dans le cadre de la mission et ses attributions.
7. Le curriculum vitae (CV) de l'ensemble du personnel ;
8. Les copies certifiées conformes de leurs diplômes;
9. L'attestation d'inscription à différents ordres professionnels
10. Les références du candidat (le cabinet présentera ses références dans un tableau synoptique faisant ressortir, la date de réalisation, la prestation réalisée, le coût et le bénéficiaire) ;
11. Les contrats ou les bons de commandes et procès-verbaux de réception se rapportant aux prestations effectuées ainsi que tous autres documents susceptibles de faciliter une meilleure compréhension et la justification des prestations réalisées.
12. La description des locaux et le plan de localisation
13. La liste des moyens logistiques dont dispose le candidat pour la réalisation de la mission ; il devra soit justifier de la propriété des moyens logistiques et matériel nécessaires à réalisation des prestations soit fournir des garanties d'une éventuelle location.

Le soumissionnaire devra disposer ou s'engager à embaucher avant le début des prestations, le personnel technique compétent et nécessaire à la bonne exécution des missions. Le minimum d'équipe à mobiliser est la suivante :

Ø **Un chef de mission** : Ingénieur de génie civil (bac+3) ayant au moins cinq (05) années d'expérience dans les prestations similaires ;

Ø **Ingénieur de suivi** : Technicien supérieur de génie civil (bac+2) justifiant de cinq (05) années d'expérience dans le contrôle et le suivi de construction des immeubles.

6. Critères d'évaluation

a- Critères éliminatoires.

- Dossier administratif incomplet, falsifié ou non conforme après 48 heures ;
- Offre technique incomplète ;
- Chef de mission non inscrit à l'ONIGC ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100.

b- Critères essentiels.

1. Présentation générale des offres (5 points).
2. Organisation du consultant et méthodologie (20 points).
3. Qualification et expérience du personnel (50 points).
4. Références du soumissionnaire (20 points).
5. Moyens logistiques et matériels (5 points)

Seuls les candidats ayant totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique supérieure ou égale à quatre-vingt (80) points sur cent seront pré-qualifiés pour l'appel d'offres restreint.

7. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Immeuble ministériel dit « Immeuble ministériel N° 1 », quinzième étage, porte n° 15T02, Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, Téléphone : 222 22 40 60, B.P: 6096 Yaoundé.

8. Evaluation et publication des resultats

Les cabinets ayant obtenu une note supérieure ou égale à quatre-vingt (80) points sur cent (100) seront consultés dans le cadre de l'appel d'offres restreint.

YAOUNDE le 8 Décembre 2017

Le *MINISTRE*

ETOUNDI NGOA Laurent Serge

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°011 /AMI/DG/DAF/SCGF/CIPM-SCDP/2017 DU 05/12/2017
RELATIF A L'ASSISTANCE A LA MIGRATION SYSCOHADA ET A LA FORMATION DU PERSONNEL**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

n/a

2. Objet

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) lance un appel à manifestation d'intérêt pour la pré-qualification des cabinets d'expertise comptable pour l'assistance à la migration SYSCOHADA et la formation du personnel de la Direction Administrative et Financière et de la Direction des Contrôles et de l'Audit Interne.

3. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte à tous les cabinets d'expertise comptable répondant aux critères suivants :

- Etre un cabinet de renommée établi dans l'espace OHADA
- Justifier d'une expérience avérée en expertise comptable et fiscal
- Disposé d'une équipe de personnel qualifié

4. Remises des offres

Le dossier rédigé en Français ou Anglais devra parvenir au siège de la SCDP sous pli fermé en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies au plus tard **03/01/2017 à 15h :30 mn** à la Cellule des Marchés située au-dessus du centre médico-social (Téléphone 233 40 54 45 – Poste 1291)

RECEVABILITE DES DOSSIERS

Le dossier complet sera déposé à l'adresse susmentionnée. Aucun complément ne sera accepté.

5. Composition du dossier

DOSSIER ADMINISTRATIF

- Une lettre de motivation signée du représentant légal du Cabinet ;
- Les adresses et contacts ;
- Une copie de l'attestation de non redevance en cours de validité ;
- Une attestation de soumission CNPS ;
- Un certificat de non faillite ;
- Une copie du registre de commerce et du crédit mobilier.

L'absence d'une (01) seule de ces pièces entrainera le rejet pur et simple de la candidature.

DOSSIER TECHNIQUE



Les candidats intéressés doivent fournir toutes les indications prouvant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations susvisées.

Le dossier technique sera évalué comme suit :

NUMERO	DESIGNATION DES CRITERES
I.	EXPERIENCES ET REFERENCES
	Présence du Cabinet dans l'espace OHADA (Minimum 15 ans)
	Références dans des missions de Formation en Comptabilité (normes OHADA et IFRS) (Minimum 05)
	Références dans les missions d'expertise comptable (Minimum 05)
	Références dans les missions de rédaction du manuel des procédures comptables (Minimum 05)
II.	QUALIFICATIONS ET COMPETENCES
	Deux (02) Experts comptables diplômé aux normes IFRS, inscrits au tableau de l'ordre National des Experts Comptables d'un pays de l'espace OHADA, justifiant d'une expérience de 15 ans minimum, et d'un agrément de formateur OHADA
	Deux (02) chef de mission, expert-comptable diplômé aux normes IFRS et justifiant d'une expérience de cinq (05) ans en Cabinet.
	Un expert en fiscalité justifiant d'un minimum de dix (10) ans en Cabinet
	Un informaticien qualifié en système d'information
III.	PRESENTATION DU DOSSIER
	Dossier relié avec sommaire et intercalaires

6. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Cellule des Marchés de la SCDP au Douala sise au-dessus du centre médico-social (Téléphone 233 40 54 45 – Poste 1291)

7. Evaluation et publication des resultats

Après analyse des dossiers, les Cabinets retenus seront notifiés par correspondance, et les résultats publiés par voie de presse et affichage à l'immeuble siège de la SCDP.

Les cabinets non retenus pourront, s'ils le souhaitent, retirer leurs dossiers dans les huit (08) jours suivant la publication des résultats.

DOUALA le 5 Décembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ELOUNDOU ESSOMBA Gaston

MINISTÈRE DES PETITES MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

**AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°
004/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SBMM/SM/BSCCEM/2017 DU 08/12/2017 POUR LE RECRUTEMENT D'UN
BUREAU D'ÉTUDES CHARGÉ DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU
VILLAGE ARTISANAL SPÉCIAL DE FOUMBAN**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat se propose de procéder, pour le compte de son ministère un avis de sollicitation à manifestation d'intérêt, à l'intention des entreprises et bureaux d'études spécialisés dans le domaine du génie civil, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la clôture du village artisanal spécial de Fouban

2. Participation et origine

La participation au présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt est ouverte aux entreprises et bureaux d'études spécialisés dans le domaine du génie civil installés au Cameroun.

3. Financement

BIP MINPMEESA, exercice 2018.

4. Remises des offres

Le dossier de manifestation d'intérêt sera rédigé en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tel. Ils seront présentés dans une enveloppe extérieure anonyme et devra portant la mention :

« Avis de sollicitation à manifestation d'intérêt N° 004/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SBMM/SM/BSCCEM/2017 du 08/12/2017 pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du village artisanal spécial de Fouban »

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Les enveloppes intérieures anonymes devront contenir deux (02) enveloppes cachetées :

- Une première enveloppe cachetée dite « enveloppe A » marquée comme telle, portant la mention « dossier administratif » ;
- Une deuxième enveloppe cachetée dite « enveloppe B » marquée comme telle, portant la mention « dossier technique ».

Chaque offre devra parvenir au Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, au plus tard le **10 Janvier 2018 à 11 heures précises**.

5. Composition du dossier

Les candidats à cet appel à manifestation d'intérêt devront fournir en sept (07) exemplaires, dont un (un) original et deux (02) copies marqués comme tel, les pièces ci-après, dont le dossier est présenté en deux (02) volumes :

Volume 1 : dossier administratif et fiscal

Le volume 1 comprendra impérativement les documents administratifs ci-après (en originaux et copies certifiées conformes et en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun ;

1. Une lettre de déclaration de manifestation d'intérêt du candidat faisant apparaître sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant les pouvoirs délégués au(x) signataire(s) ;
2. Une attestation de non-redevance ;
3. Une attestation de non exclusion des marchés publics (ARMP) ;
4. Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile ;
5. Le registre de commerce ;
6. Une déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné une prestation ;
7. Une attestation de soumission pour CNPS (original).

Ces pièces doivent être soit en originaux soit en photocopies certifiées conformes aux originaux. L'absence d'une de ces pièces disqualifie automatiquement le dossier du soumissionnaire.

Volume 2 : dossier technique.

Le dossier technique devra comprendre :

1. La présentation du cabinet ou du BET ;
2. La compréhension de la mission –méthodologie ;
3. L'organigramme ;
4. Le programme d'intervention prévisionnel.
5. L'organigramme prévisionnel des travaux ;
6. La liste du personnel clé à mettre en œuvre dans la cadre de la mission et ses attributions.
7. Le curriculum vitae (CV) de l'ensemble du personnel ;
8. Les copies certifiées conformes de leurs diplômes;
9. L'attestation d'inscription à différents ordres professionnels
10. Les références du candidat (le cabinet présentera ses références dans un tableau synoptique faisant ressortir, la date de réalisation, la prestation réalisée, le coût et le bénéficiaire) ;
11. Les contrats ou les bons de commandes et procès-verbaux de réception se rapportant aux prestations effectuées ainsi que tous autres documents susceptibles de faciliter une meilleure compréhension et la justification des prestations réalisées.
12. La description des locaux et le plan de localisation
13. La liste des moyens logistiques dont dispose le candidat pour la réalisation de la mission ; il devra soit justifier de la propriété des moyens logistiques et matériel nécessaires à réalisation des prestations soit fournir des garanties d'une éventuelle location.

Le soumissionnaire devra disposer ou s'engager à embaucher avant le début des prestations, le personnel technique compétent et nécessaire à la bonne exécution des missions. Le minimum d'équipe à mobiliser est la suivante :

Ø **Un chef de mission** : Ingénieur de génie civil (bac+3) ayant au moins cinq (05) années d'expérience dans les prestations similaires ;

Ø **Ingénieur de suivi** : Technicien supérieur de génie civil (bac+2) justifiant de cinq (05) années d'expérience dans le contrôle et le suivi de construction des immeubles.

6. Critères d'évaluation

a- Critères éliminatoires.

- Dossier administratif incomplet, falsifié ou non conforme après 48 heures ;
- Offre technique incomplète ;
- Chef de mission non inscrit à l'ONIGC ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100.

b- Critères essentiels.

- Présentation générale des offres (5 points).
- Organisation du consultant et méthodologie (20 points).
- Qualification et expérience du personnel (50 points).
- Références du soumissionnaire (20 points).
- Moyens logistiques et matériels (5 points)

Seuls les candidats ayant totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique supérieure ou égale à quatre-vingt (80) points sur cent seront pré-qualifiés pour l'appel d'offres restreint.

7. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Immeuble ministériel dit « Immeuble ministériel N° 1 », quinzième étage, porte n° 15T02, Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, Téléphone : 222 22 40 60, B.P: 6096 Yaoundé.

8. Evaluation et publication des résultats

Les cabinets ayant obtenu une note supérieure ou égale à quatre-vingt (80) points sur cent (100) seront consultés dans le cadre de l'appel d'offres restreint.

YAOUNDE le 8 Décembre 2017

Le MINISTRE

ETOUNDI NGOA Laurent Serge

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

COMMUNIQUE N° 004/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 09/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ENCEINTE DE LA BALNEOTHERAPIE, LA REHABILITATION DE LA PISCINE ET LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE A ENERGIE SOLAIRE AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

COMMUNIQUE PAR DECISION N°17/004/D/AONO/CNRPH/DAAF/SBM DU

LE RESULTAT SE PRESENTE COMME-SUIT :

N°	Soumissionnaire	Note technique /100	Rang	Délai	Montant TTC	Observation
1	ETS EBERG, BP : 11066 Yaoundé, Tél : 699 479 510	94.59%	1 ^{er}	04 mois	98.686.649	Qualifié pour la note technique égale à 94.59%

Le Soumissionnaire **ETS EBERG, BP : 11066 Yaoundé, Tél : 699 479 510**, est retenu pour les travaux de construction de l'enceinte de la balnéothérapie et la réhabilitation de la piscine au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) (lot1), pour un montant TTC de quatre-vingt et dix-huit millions six cent quatre-vingt et six mille six cent quarante-neuf (**98.686.649**) FCFA et un délai de quatre (04) mois.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard, dans les sept (**07**) jours qui suivent au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour l'établissement de la Lettre-Commande correspondante.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

YAOUNDE le 6 Novembre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

FOMULU G NUBONYIN

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**COMMUNIQUE N°008/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU
RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU
27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES
EQUIPEMENTS DE LA PHYSIOTHERAPIE POUR PERSONNES HANDICAPEES ET LA FORMATION DES
UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES
CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)**

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)
LE DIRECTEUR GENERAL,

COMMUNIQUE PAR DECISION N°17/009/D/AONO/CNRPH/DAAF/SBM DU

LE RESULTAT SE PRESENTE COMME-SUIT :

N°	Soumissionnaire	Note technique /100	Rang	Délai	Montant TTC	Observation
1	MAGMA SARL, B.P: 972 Yaoundé, Tél : (237) 696 079 155	88.88%	1 ^{er}	03 mois	233.420.000	Qualifié pour la note technique égale à 88.88%

Le Soumissionnaire **MAGMA SARL**, B.P: 972 Yaoundé, Tél : (237) 696 079 155, est retenu pour la fourniture, l'installation des équipements de physiothérapie pour Personnes Handicapées et la formation des utilisateurs du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour le montant TTC de deux cent trente-trois millions quatre cent vingt mille (**233.420.000**) FCFA et un délai de trois (**03**) mois.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard, dans les sept (**07**) jours qui suivent au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour l'établissement du Marché correspondant.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenu sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

YAOUNDE le 6 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

FOMULU G NUBONYIN


CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**COMMUNIQUE N° 006/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU
RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU
09/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES
EQUIPEMENTS DE L'ATELIER DE MENUISERIE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE
NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE
LEGER (CNRPH)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

COMMUNIQUE PAR DECISION N°17/006/D/AONO/CNRPH/DAAF/SBM DU

LE RESULTAT SE PRESENTE COMME-SUIT :

N°	Soumissionnaire	Note technique /100	Rang	Délai	Montant TTC	Observation
1	H.A.B. S.A. BP : 3617 Yaoundé, Tél : 677 140 476	83.33%	1 ^{er}	04 mois	235.000.001	Qualifié pour la note technique égale à 83.33%

Le Soumissionnaire **H.A.B. S.A., BP : 3617 Yaoundé, Tél : 677 140 476**, est retenu pour est retenu pour la fourniture, l'installation des équipements de l'atelier de menuiserie et la formation des utilisateurs du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour le montant TTC de deux cent trente-cinq millions un (**235.000.001**) FCFA et un délai de quatre (04) mois.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard, dans les sept (**07**) jours qui suivent au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour l'établissement du Marché correspondant.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenu sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

YAOUNDE le 6 Novembre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

FOMULU G NUBONYIN

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**COMMUNIQUE N°010/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU
RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU
27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES
EQUIPEMENTS ET MATERIELS SPECIALISES POUR DEFICIENTS AUDITIFS ET LA FORMATION DES
UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES
CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

COMMUNIQUE PAR DECISION N°17/010/D/AONO/CNRPH/DAAF/SBM DU

LE RESULTAT SE PRESENTE COMME-SUIT :

N°	Soumissionnaire	Note technique/100	Rang	Délai	Montant TTC	Observation
1	CABINET ENVIRON / LDL SARL, B.P: 30150Yaoundé, Tél : (237) 677 70 46 81	100%	1 ^{er}	04 mois	196.381.000	Qualifié pour la note technique égale à 100%

Le Soumissionnaire **CABINET ENVIRON/LDL SARL**, B.P: 30150Yaoundé, Tél : (237) 677 70 46 81 est retenu pour la fourniture, l'installation des équipements et matériels spécialisés pour déficients auditifs et la formation des utilisateurs du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour un montant TTC de cent quatre-vingt et seize millions trois cent quatre-vingt et un mille (**196.381.000**) FCFA et un délai de quatre (**04**) mois.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard, dans les sept (**07**) jours qui suivent au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour l'établissement du Marché correspondant.

YAOUNDE le 6 Novembre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

FOMULU G NUBONYIN

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**COMMUNIQUE N° 005/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU
RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU
09/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ENCEINTE
DE LA BALNEOTHERAPIE, LA REHABILITATION DE LA PISCINE ET LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE
A ENERGIE SOLAIRE AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES
CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)**

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)
LE DIRECTEUR GENERAL,

COMMUNIQUE PAR DECISION N°17/005/D/AONO/CNRPH/DAAF/SBM DU

LE RESULTAT SE PRESENTE COMME-SUIT :

N°	Soumissionnaire	Note technique /100	Rang	Délai	Montant TTC	Observation
1	ETS EBERG, BP : 11066 Yaoundé, Tél : 699 479 510	97.29%	1 ^{er}	04 mois	21.739.275	Qualifié pour la note technique égale à 97.29%

Le Soumissionnaire **ETS EBERG, BP : 11066 Yaoundé, Tél : 699 479 510**, est retenu pour les travaux de construction d'un forage à énergie solaire au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) (lot 2), pour un montant TTC de vingt et un millions sept cent trente-neuf mille deux cent soixante-quinze (**21.739.275**) FCFA et un délai de trois (03) mois.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard, dans les sept (07) jours qui suivent au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour l'établissement du Marché correspondant.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenu sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

YAOUNDE le 6 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

FOMULU G NUBONYIN

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**COMMUNIQUE N°007/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU
RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU
27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES
EQUIPEMENTS DE LA PHYSIOTHERAPIE SPORTIVE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE
NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE
LEGER (CNRPH)**

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)
LE DIRECTEUR GENERAL,

COMMUNIQUE PAR DECISION N°17/007/D/AONO/CNRPH/DAAF/SBM DU

LE RESULTAT SE PRESENTE COMME-SUIT :

N°	Soumissionnaire	Note technique /100	Rang	Délai	Montant TTC	Observation
1	DECOR D'INTERIEUR ET AMENAGEMENTS (DINA), B.P: 3758 Yaoundé, Tél : (237) 696 144 951	88.88%	1 ^{er}	03 mois	234.232.500	Qualifié pour la note technique égale à 88.88%

Le Soumissionnaire **DECOR D'INTERIEUR ET AMENAGEMENTS (DINA)**, B.P: 3758 Yaoundé, Tél : (237) 696 144 951, est retenu pour est retenu pour la fourniture, l'installation des équipements de physiothérapie sportive et la formation des utilisateurs du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour le montant TTC de deux cent trente-quatre millions deux cent trente-deux mille cinq cent (**234.232.500**) FCFA et un délai de trois (**03**) mois.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard, dans les sept (**07**) jours qui suivent au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour l'établissement du Marché correspondant.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenu sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

YAOUNDE le 6 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

FOMULU G NUBONYIN

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**COMMUNIQUE N°009/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU
RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU
27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES
EQUIPEMENTS D'ERGOTHERAPIE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE
REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

COMMUNIQUE PAR DECISION N°17/010/D/AONO/CNRPH/DAAF/SBM DU

LE RESULTAT SE PRESENTE COMME-SUIT :

N°	Soumissionnaire	Note technique /100	Rang	Délai	Montant TTC	Observation
1	ETS LE LABORATOIRE, B.P: 14750 Yaoundé, Tél : (237) 696 362 794	88.88%	1 ^{er}	04 mois	124.900.000	Qualifié pour la note technique égale à 88.88%
2	SODEM SARL, BP :	55.55%	-	-	-	Eliminé pour notre technique inférieure à 80%

Le Soumissionnaire **ETS LE LABORATOIRE**, B.P: 14750 Yaoundé, Tél : (237) 696 362 794, est retenu pour est retenu pour la fourniture, l'installation des équipements de physiothérapie pour Personnes Handicapées et la formation des utilisateurs du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour le montant TTC de cent vingt et quatre millions neuf cent mille (**124.900.000**) FCFA et un délai de quatre (**04**) mois.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard, dans les sept (**07**) jours qui suivent au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour l'établissement du Marché correspondant.

Par ailleurs, le Soumissionnaire n'ayant pas été retenu est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

YAOUNDE le 6 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

FOMULU G NUBONYIN

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**COMMUNIQUE N°011/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU
RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU
27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES
EQUIPEMENTS ET MATERIELS SPECIALISES POUR DEFICIENTS VISUELS ET LA FORMATION DES
UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES
CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)**

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)
LE DIRECTEUR GENERAL,

COMMUNIQUE PAR DECISION N°17/011/D/AONO/CNRPH/DAAF/SBM DU

LE RESULTAT SE PRESENTE COMME-SUIT :

N°	Soumissionnaire	Note technique/100	Rang	Délai	Montant TTC	Observation
1	ETS KENT'S & SONS , B.P: 6338 Yaoundé, Tél : (237) 677 49 63 28	87.5%	1 ^{er}	04 mois	219.703.500	Qualifié pour la note technique égale à 87.5%

Le Soumissionnaire **ETS KENT'S & SONS**, B.P: 6338 Yaoundé, Tél : (237) 677 49 63 28, est retenu pour la fourniture, l'installation des équipements et matériels spécialisés pour déficients visuels et la formation des utilisateurs du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour un montant TTC de deux cent dix-neuf millions sept cent trois mille cinq cent (**219.703.500**) FCFA et un délai de quatre (**04**) mois.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard, dans les sept (**07**) jours qui suivent au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour l'établissement du Marché correspondant.

YAOUNDE le 6 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

FOMULU G NUBONYIN

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**COMMUNIQUE N°012/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU
RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°015/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU
27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES
EQUIPEMENTS DES EQUIPEMENTS MEDICAUX (COLONNE D'ARTHROSCOPIE) ET LA FORMATION DES
UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES
CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)**

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)
LE DIRECTEUR GENERAL,

COMMUNIQUE PAR DECISION N°17/012/D/AONO/CNRPH/DAAF/SBM DU

LE RESULTAT SE PRESENTE COMME-SUIT :

N°	Soumissionnaire	Note technique/100	Rang	Délai	Montant TTC	Observation
1	BOVIE SARL , B.P: 16390 Yaoundé, Tél : (237) 676 861 605	88.88%	1 ^{er}	04 mois	159.914.250	Qualifié pour la note technique égale à 88.88%
2	TLM MEDICAL , BP : 2766 Dia, Tél : 654 05 92 32	77.77%	-	-	-	Éliminé pour note technique égale à 77.77%

Le Soumissionnaire **BOVIE SARL**, B.P: 16390 Yaoundé, Tél : (237) 676 861 605, est retenu pour la fourniture, l'installation des équipements médicaux (colonne d'arthroscopie) et la formation des utilisateurs du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour un montant TTC de cent cinquante-neuf mille neuf cent quatorze mille deux cent cinquante (**159.914.250**) FCFA et un délai de quatre (**04**) mois.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard, dans les sept (**07**) jours qui suivent au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour l'établissement du Marché correspondant.

Par ailleurs, le Soumissionnaire n'ayant pas été retenu est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

YAOUNDE le 6 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

FOMULU G NUBONYIN

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**COMMUNIQUE N°013/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU
RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°016/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU
27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES
EQUIPEMENTS DES EQUIPEMENTS MEDICAUX (ANCILLAIRES POUR PROTHESE TOTALE DE GENOU)
ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES
HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

COMMUNIQUE PAR DECISION N°17/013/D/AONO/CNRPH/DAAF/SBM DU

LE RESULTAT SE PRESENTE COMME-SUIT :

N°	Soumissionnaire	Note technique/100	Rang	Délai	Montant TTC	Observation
1	BOVIE SARL , B.P: 16390 Yaoundé, Tél : (237) 676 861 605	85.71%	1 ^{er}	04 mois	89.902.575	Qualifié pour la note technique égale à 88.88%
2	TLM MEDICAL , BP : 2766 Dia, Tél : 654 05 92 32	57.14%	-	-	-	Éliminé pour note technique égale à 57.14%

Le Soumissionnaire **BOVIE SARL**, B.P: 16390 Yaoundé, Tél : (237) 676 861 605, est retenu pour la fourniture, l'installation des équipements médicaux (ancillaires pour prothèse totale de genou) et la formation des utilisateurs du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour un montant TTC de quatre-vingt et neuf millions neuf cent deux mille cinq cent soixante-quinze (**89.902.575**) FCFA et un délai de quatre (**04**) mois.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard, dans les sept (**07**) jours qui suivent au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour l'établissement du Marché correspondant.

Par ailleurs, le Soumissionnaire n'ayant pas été retenu est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

COMMUNIQUE N°014/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU
RESULTAT L'AVIS DE CONSULTATION SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE
N°008560/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTP/EECA DU 27/11/2017 POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT R+1 DE 10 BOX DE PHYSIOTHERAPIE (PHASE II) AU CENTRE
NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER
(CNRPH)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

COMMUNIQUE PAR DECISION N°17/014/D/AONO/CNRPH/DAAF/SBM DU

LE RESULTAT SE PRESENTE COMME-SUIT :

N°	Soumissionnaire	Note technique/100	Rang	Délai	Montant TTC	Observation
1	ETS ANGE CARO , B.P: 535 Ydé, Tél: 222 061 767 / 699 837 313	100%	1 ^{er}	05 mois	167.999.996	Qualifié pour la note technique égale à 100%

Le Soumissionnaire **ETS ANGE CARO**, B.P: 535 YAOUNDE, Tél: 222 061 767/699 837 313/673 073 442, est retenu pour la poursuite des travaux de construction d'un bâtiment R+1 de 10 box de physiothérapie (phase II) au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour un montant TTC de cent soixante-sept millions neuf cent quatre-vingt et dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt et seize (**167.999.996**) FCFA et un délai de cinq (**05**) mois.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard, dans les sept (**07**) jours qui suivent au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour l'établissement du Marché correspondant.

YAOUNDE le 6 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

FOMULU G NUBONYIN

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**COMMUNIQUE N°015/C/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM/2017 DU PORTANT PUBLICATION DU
RESULTAT L'AVIS DE CONSULTATION SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE
N°008560/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTP/EECA DU 27/11/2017 POUR LA SUPERVISION ET LE
CONTROLE DE LA POURSUITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT R+1 DE 10 BOX DE
PHYSIOTHERAPIE (PHASE II) AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES
HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

COMMUNIQUE PAR DECISION N°17/015/D/AONO/CNRPH/DAAF/SBM DU

LE RESULTAT SE PRESENTE COMME-SUIT :

N°	Soumissionnaire	Note technique/100	Rang	Délai	Montant TTC	Observation
1	Le groupement C G Architects & Partners / INGETECH SARL? BP: 4204 Yaoundé, Tél: 670 804 553 / 694 31 35 23	85%	1 ^{er}	06 mois	15.996.004	Qualifié pour la note technique égale à 85%

Le Soumissionnaire **Groupement C G Architects & Partners/INGETECH SARL**, BP: 4204 Yaoundé, Tél: 670 804 553 /694 31 35 23, est retenu pour la supervision et le contrôle de la poursuite des travaux de construction d'un bâtiment R+1 de 10 box de physiothérapie (phase II) au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour un montant TTC de quinze millions neuf cent quatre-vingt et seize mille quatre (**15.996.004**) FCFA et un délai de six (**06**) mois.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard, dans les sept (**07**) jours qui suivent au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour l'établissement du Marché correspondant.

YAOUNDE le 6 Novembre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

FOMULU G NUBONYIN

MEKIN HYDRO ELECTRIC DÉVELOPEMENT CORPORATION

COMMUNIQUE N° _____/2017/HYDRO-MEKIN/DG/DAF/SEC RELATIF AU REPORT DE LA DATE DE
DÉPOUILLEMENT DES OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Consultation N°06/AONO/HYDRO-MEKIN/CIPM du 20 Novembre 2017

Relative à la fourniture du mobilier de bureau à l'immeuble siège et à la centrale à Mekin

Le Directeur Général d'HYDRO-MEKIN, Maître d'Ouvrage informe les soumissionnaires que le dépôt des offres initialement prévu le 14 Décembre 2017 est reporté au 04 Janvier 2018 aux heures et lieux initialement arrêtés.

YAOUNDE le 12 Décembre 2017

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

BIYA MOTTO Frederic

MEKIN HYDRO ELECTRIC DÉVELOPEMENT CORPORATION

COMMUNIQUE N° _____/2017/HYDRO-MEKIN/DG/DAF/SEC RELATIF AU REPORT DE LA DATE DE
DÉPOUILLEMENT DES OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Consultation N°06/AONO/HYDRO-MEKIN/CIPM du 20 Novembre 2017

Relative à la fourniture du mobilier de bureau à l'immeuble siège et à la centrale à Mekin

Le Directeur Général d'HYDRO-MEKIN, Maître d'Ouvrage informe les soumissionnaires que le dépôt des offres initialement prévu le 14 Décembre 2017 est reporté au 04 Janvier 2018 aux heures et lieux initialement arrêtés.

YAOUNDE le 12 Décembre 2017

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

BIYA MOTTO Frederic

COMMUNE DE YAGOUA

COMMUNIQUE N°019/C/SG/YAG/17 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE I/AVIS D'APPEL PROFERE N°NFTLE MAIRE DELA COMMUNE DEYAGOUA, MAÎTRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :L'ENTREPRISE CI-APRÈS DÉSIGNÉE, EST RETENUE POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ SOUS RÉFÉRENCÉ CONFORMÉMENT AU TABLEAU CI-DESSOUS :

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

COMMUNIQUE N°019/C/SG/YAG/17 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE I/AVIS D'APPEL PROFERE N°nft Le Maire dela commune deYagoua, Maître d'Ouvrage, communique : L'entreprise ci-après désignée, est retenue pour l'exécution du marché sous référencé conformément au tableau ci-dessous :

Référence	Soumissionnaire	Montant TTC Corrigé	Délai d'exécution
Appel d'Offre National Ouvert N°06/2017/AONO/SG/CIPM/YAG du 06/09/2017 pour les travaux de construction du Centre de Sante Intègre de Miogoye II. Arrondissement de Yagoua, Département du Mayo-Danay lot 1	Ets LE SYMBOLE	50 000 000	mois 05

le 17 Novembre 2017

Le MAIRE

FISSOU KOUMA

COMMUNE DE YAGOUA

COMMUNIQUE N°20/C/SG/YAG/17 PORTANT PUBLICATION DRS RESULTATS DE L'AVIS 'APPEL D'OFFRE MAIRE DE LA COMMUNE DE YAGOUA, MAÎTRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE : L'ENTREPRISE CL-APRÈS DÉSIGNÉE, EST RETENUE POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ SOUS RÉFÉRENCÉ CONFORMÉMENT AU TABLEAU CI-DESSOUS : .

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

COMMUNIQUE N°20/C/SG/YAG/17 PORTANT PUBLICATION DRS RESULTATS DE L'AVIS 'APPEL D'OFFRE

Le Maire de la commune de Yagoua, Maître d'Ouvrage, communique :

L'entreprise ci-après désignée, est retenue pour l'exécution du marché sous référencé conformément au tableau ci-dessous :

Référence	Soumissionnaire	Montant TTC Corrigé
-----------	-----------------	------------------------

Par conséquent, les soumissionnaires non retenus sont invités à retirer leurs offres dans un délai de [15] quinze jours, faute de quoi, elles seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution des soumissions.

YAGOUA le 17 Novembre 2017

Le MAIRE

FISSOU KOUMA

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**DECISION N°17/010/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 27 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU
RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU
27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES
EQUIPEMENTS ET MATERIELS SPECIALISES POUR DEFICIENTS AUDITIFS ET LA FORMATION DES
UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES
CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°99/016 du 22 décembre 1999 portant Statut Général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;

Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;

Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,

Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2005/160 du 25 mai 2005 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales,

Vu le décret n°2009/096 du 16 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement du CNRPH ;

Vu le décret n°2010/272 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des membres du Conseil

d'Administration du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul

Emile LEGER ;

Vu le décret n°2010/273 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination d'un Directeur Général et d'un

Directeur Général Adjoint au CNRPH ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;



Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des

Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012 /076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016/073 du 15 Février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du CNRPH ;

Vu l'arrêté n°112/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;

Vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés

Publics.

Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation,

l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 JAN 2011 relative à l'amélioration de la performance du système

des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°16/001/C/MINFI du 28 Décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu la décision n°000019/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 Février 2016 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

Vu l'avis d'Appel d'Offres National Retreint n°001/AONR/CNRPH/DG/CIPM/2017 du 22 Février 2017 pour le recrutement d'un consultant en vue de la consolidation du manuel de procédures au CNRPH ;

Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNRPH en date du 05 Avril 2017 ;

Décide :

Article 1^{er} : le Soumissionnaire **Ets MARCE CONSULTING, BP : 17079 Yaoundé, Tél : 696 44 90 87/242 89 30 61** est retenu pour la consolidation du manuel de procédures au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour le montant TTC de *vingt et trois millions trente-sept mille neuf cent vingt (23.037.920)* FCFA et un délai de deux (02) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**DECISION N°17/014/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 05 DECEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU
RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE
N°008560/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTP/EECA DU 27/11/2017 POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT R+1 DE 10 BOX DE PHYSIOTHERAPIE (PHASE II) AU CENTRE
NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER
(CNRPH)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;

Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;

Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,

Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2005/160 du 25 mai 2005 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales,

Vu le décret n°2009/096 du 16 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement du CNRPH ;

Vu le décret n°2010/272 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des membres du Conseil

d'Administration du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul

Emile LEGER ;

Vu le décret n°2010/273 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination d'un Directeur Général et d'un

Directeur Général Adjoint au CNRPH ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des

Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012 /076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016/073 du 15 Février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du CNRPH ;



Vu l'arrêté n°112/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;

Vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés

Publics.

Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation,

l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 JAN 2011 relative à l'amélioration de la performance du système

des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°16/001/C/MINFI du 28 Décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu la décision n°000019/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 Février 2016 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

Vu l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°005/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 du 09/10/2017, relatif à l'acquisition, l'installation des équipements de l'atelier de menuiserie et la formation des utilisateurs du CNRPH ;

Vu l'autorisation de gré à gré n°008560/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTP/EECA DU 27/11/2017 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNRPH du 05 Décembre 2017 ;

Décide :

Article 1^{er} : Le Soumissionnaire **ETS ANGE CARO**, B.P: 535 YAOUNDE, Tél: 222 061 767/699 837 313/673 073 442, est retenu pour la poursuite des travaux de construction d'un bâtiment R+1 de 10 box de physiothérapie (phase II) au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour un montant TTC de cent soixante-sept millions neuf cent quatre-vingt et dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt et seize (**167.999.996**) FCFA et un délai de cinq (**05**) mois.

YAOUNDE le 5 Décembre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

FOMULU G NUBONYIN

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

DECISION N°17/015/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 05 DECEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°008560/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTP/EECA DU 27/11/2017 POUR LA SUPERVISION ET LE CONTROLE DE LA POURSUITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT R+1 DE 10 BOX DE PHYSIOTHERAPIE (PHASE II) AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;
- Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
- Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
- Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2005/160 du 25 mai 2005 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales,
- Vu le décret n°2009/096 du 16 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement du CNRPH ;
- Vu le décret n°2010/272 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des membres du Conseil
d'Administration du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul
Emile LEGER ;
- Vu le décret n°2010/273 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination d'un Directeur Général et d'un
Directeur Général Adjoint au CNRPH ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;



Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des

Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012 /076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016/073 du 15 Février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du CNRPH ;

Vu l'arrêté n°112/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;

Vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés

Publics.

Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation,

l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 JAN 2011 relative à l'amélioration de la performance du système

des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°16/001/C/MINFI du 28 Décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu la décision n°000019/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 Février 2016 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

Vu l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°005/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 du 09/10/2017, relatif à l'acquisition, l'installation des équipements de l'atelier de menuiserie et la formation des utilisateurs du CNRPH ;

Vu l'autorisation de gré à gré n°008560/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTP/EECA DU 27/11/2017 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNRPH du 05 Décembre 2017 ;

Décide :

Article 1^{er} : Le Soumissionnaire **Groupe C G Architects & Partners/INGETECH SARL**, BP: 4204 Yaoundé, Tél: 670 804 5 /694 31 35 23, est retenu pour la supervision et le contrôle de la poursuite des travaux de construction d'un bâtiment R+1 de 10 b

de physiothérapie (phase II) au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour un montant TTC de quinze millions neuf cent quatre-vingt et seize mille quatre (**15.996.004**) FCFA et un délai de six (**06**) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

DECISION N°17/004/D/AONR/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 06 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 09/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ENCEINTE DE LA BALNEOTHERAPIE, LA REHABILITATION DE LA PISCINE ET LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE A ENERGIE SOLAIRE AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;

Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;

Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,

Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2005/160 du 25 mai 2005 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales,

Vu le décret n°2009/096 du 16 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement du CNRPH ;

Vu le décret n°2010/272 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER ;

Vu le décret n°2010/273 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint au CNRPH ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012 /076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016/073 du 15 Février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du CNRPH ;

Vu l'arrêté n°112/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;

Vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés

Publics.

Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation,

l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 JAN 2011 relative à l'amélioration de la performance du système

des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°16/001/C/MINFI du 28 Décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu la décision n°000019/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 Février 2016 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

Vu l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°004/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 du 09/10/2017, relatif aux travaux de construction de l'enceinte pour la balnéothérapie, la réhabilitation de la piscine et la construction d'un forage à énergie solaire au CNRPH ;

Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNRPH en date du 02/11/2017 ;

Décide :

-

Article 1^{er} : le Soumissionnaire **EST EBERG BP : 11066 Yaoundé, Tél : 699 479 510** est retenu pour les travaux de construction de l'enceinte de la balnéothérapie et la réhabilitation de la piscine au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) (lot1), pour un montant TTC de quatre-vingt et dix-huit millions six cent quatre-vingt et six mille six cent quarante-neuf (98.686.649) FCFA et un délai de quatre (04) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

DECISION N°17/005/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 06 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 09/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ENCEINTE DE LA BALNEOTHERAPIE, LA REHABILITATION DE LA PISCINE ET LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE A ENERGIE SOLAIRE AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;
- Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
- Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
- Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2005/160 du 25 mai 2005 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales,
- Vu le décret n°2009/096 du 16 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement du CNRPH ;
- Vu le décret n°2010/272 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER ;
- Vu le décret n°2010/273 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint au CNRPH ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2012 /076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016/073 du 15 Février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du CNRPH ;

Vu l'arrêté n°112/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;

Vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés

Publics.

Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation,

l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 JAN 2011 relative à l'amélioration de la performance du système

des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°16/001/C/MINFI du 28 Décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu la décision n°000019/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 Février 2016 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

Vu l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°004/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 du 09/10/2017, relatif aux travaux de construction de l'enceinte pour la balnéothérapie, la réhabilitation de la piscine et la construction d'un forage à énergie solaire au CNRPH ;

Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNRPH en date du 02 novembre 2017 ;

Décide :

Article 1^{er} : le Soumissionnaire **ETS EBERG BP : 11066 Yaoundé, Tél : 699 479 510** est retenu pour les travaux de construction d'un forage à énergie solaire au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées (CNRPH) Paul Emile LEGER (lot 2), pour un montant TTC de vingt et un million sept cent trente-neuf mille deux cent soixante-quinze (**21.739.275**) FCFA et un délai de trois (03) mois.

YAOUMBEI G. NUBONYIN
Le 6 Novembre 2017
Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

FOMULU G NUBONYIN

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

DECISION N°17/006/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 06 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 09/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE L'ATELIER DE MENUISERIE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°99/016 du 22 décembre 1999 portant Statut Général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;

Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;

Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,

Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2005/160 du 25 mai 2005 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales,

Vu le décret n°2009/096 du 16 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement du CNRPH ;

Vu le décret n°2010/272 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul

Emile LEGER ;

Vu le décret n°2010/273 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination d'un Directeur Général et d'un

Directeur Général Adjoint au CNRPH ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des

Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012 /076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016/073 du 15 Février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du CNRPH ;

Vu l'arrêté n°112/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;

Vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés

Publics.

Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation,

l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 JAN 2011 relative à l'amélioration de la performance du système

des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°16/001/C/MINFI du 28 Décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu la décision n°000019/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 Février 2016 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

Vu l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°005/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 du 09/10/2017, relatif à l'acquisition, l'installation des équipements de l'atelier de menuiserie et la formation des utilisateurs du CNRPH ;

Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNRPH en date du 02 novembre 2017 ;

Décide :

Article 1^{er} : Le Soumissionnaire **H.A.B. S.A., BP : 3617 Yaoundé, Tél : 677 140 476** est retenu pour la fourniture, l'installation des équipements de l'atelier de menuiserie et la formation des utilisateurs du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour un montant TTC de deux cent trente-cinq millions un (**235.000.001**) FCFA et un délai de quatre (04) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-



YAOUNDE le 6 Novembre 2017

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

FOMULU G NUBONYIN



CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

DECISION N°17/007/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 17 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE LA PHYSIOTHERAPIE SPORTIVE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;

Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;

Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,

Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2005/160 du 25 mai 2005 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales,

Vu le décret n°2009/096 du 16 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement du CNRPH ;

Vu le décret n°2010/272 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul

Emile LEGER ;

Vu le décret n°2010/273 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination d'un Directeur Général et d'un

Directeur Général Adjoint au CNRPH ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des

Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012 /076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016/073 du 15 Février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du CNRPH ;

Vu l'arrêté n°112/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;

Vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés

Publics.

Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation,

l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 JAN 2011 relative à l'amélioration de la performance du système

des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°16/001/C/MINFI du 28 Décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu la décision n°000019/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 Février 2016 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

Vu l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°005/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 du 09/10/2017, relatif à l'acquisition, l'installation des équipements de l'atelier de menuiserie et la formation des utilisateurs du CNRPH ;

Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNRPH du 10 novembre 2017 ;

Décide :

Article 1^{er} : Le Soumissionnaire **DECOR D'INTERIEUR ET AMENAGEMENTS (DINA)**, B.P: 3758 Yaoundé, Tél : (237) 696 144 951 est retenu pour la fourniture, l'installation des équipements de physiothérapie sportive et la formation des utilisateurs du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour un montant TTC de deux cent trente-quatre millions deux cent trente-deux mille cinq cent (**234.232.500**) FCFA et un délai de trois (**03**) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-



YAOUNDE le 17 Novembre 2017

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

FOMULU G NUBONYIN



CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

DECISION N°17/008/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 17 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE LA PHYSIOTHERAPIE POUR PERSONNES HANDICAPEES ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;

Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;

Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,

Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2005/160 du 25 mai 2005 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales,

Vu le décret n°2009/096 du 16 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement du CNRPH ;

Vu le décret n°2010/272 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul

Emile LEGER ;

Vu le décret n°2010/273 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination d'un Directeur Général et d'un

Directeur Général Adjoint au CNRPH ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des

Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012 /076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016/073 du 15 Février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du CNRPH ;

Vu l'arrêté n°112/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;

Vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés

Publics.

Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation,

l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 JAN 2011 relative à l'amélioration de la performance du système

des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°16/001/C/MINFI du 28 Décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu la décision n°000019/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 Février 2016 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

Vu l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°005/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 du 09/10/2017, relatif à l'acquisition, l'installation des équipements de l'atelier de menuiserie et la formation des utilisateurs du CNRPH ;

Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNRPH du 10 novembre 2017 ;

Décide :

Article 1^{er} : le Soumissionnaire **MAGMA SARL**, B.P: 972 Yaoundé, Tél : (237) 696 079 155 est retenu pour la fourniture, l'installation des équipements de physiothérapie pour Personnes Handicapées et la formation des utilisateurs du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour un montant TTC de deux cent trente-trois millions quatre cent vingt mille (**233.420.000**) FCFA et un délai de trois (**03**) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 17 Novembre 2017

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

FOMULU G NUBONYIN



CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

DECISION N°17/009/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 17 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS D'ERGOTHERAPIE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;

Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;

Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,

Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2005/160 du 25 mai 2005 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales,

Vu le décret n°2009/096 du 16 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement du CNRPH ;

Vu le décret n°2010/272 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul

Emile LEGER ;

Vu le décret n°2010/273 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination d'un Directeur Général et d'un

Directeur Général Adjoint au CNRPH ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des

Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012 /076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016/073 du 15 Février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du CNRPH ;

Vu l'arrêté n°112/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;

Vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés

Publics.

Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation,

l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 JAN 2011 relative à l'amélioration de la performance du système

des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°16/001/C/MINFI du 28 Décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu la décision n°000019/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 Février 2016 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

Vu l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°005/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 du 09/10/2017, relatif à l'acquisition, l'installation des équipements de l'atelier de menuiserie et la formation des utilisateurs du CNRPH ;

Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNRPH du 10 novembre 2017 ;

Décide :

Article 1^{er} : le Soumissionnaire **ETS LE LABORATOIRE**, B.P : 14750 Yaoundé, Tél : (237) 696 362 794 est retenu pour la fourniture, l'installation des équipements d'ergothérapie et la formation des utilisateurs du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour un montant TTC de cent vingt et quatre millions neuf cent mille (**124.900.000**) FCFA et un délai de quatre (**04**) mois.

-

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

DECISION N°17/011/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 27 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS SPECIALISES POUR DEFICIENTS VISUELS ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;

Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;

Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,

Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2005/160 du 25 mai 2005 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales,

Vu le décret n°2009/096 du 16 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement du CNRPH ;

Vu le décret n°2010/272 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des membres du Conseil

d'Administration du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul

Emile LEGER ;

Vu le décret n°2010/273 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination d'un Directeur Général et d'un

Directeur Général Adjoint au CNRPH ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des

Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012 /076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016/073 du 15 Février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du CNRPH ;



Vu l'arrêté n°112/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;

Vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés

Publics.

Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation,

l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 JAN 2011 relative à l'amélioration de la performance du système

des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°16/001/C/MINFI du 28 Décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu la décision n°000019/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 Février 2016 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

Vu l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°005/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 du 09/10/2017, relatif à l'acquisition, l'installation des équipements de l'atelier de menuiserie et la formation des utilisateurs du CNRPH ;

Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNRPH du 17 novembre 2017 ;

Décide :

Article 1^{er} : le Soumissionnaire **ETS KENT'S & SONS**, B.P: 6338 Yaoundé, Tél : (237) 677 49 63 28, est retenu pour la fourniture, l'installation des équipements et matériels spécialisés pour déficients visuels et la formation des utilisateurs du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour un montant TTC de deux cent dix-neuf millions sept cent trois mille cinq cent (**219.703.500**) FCFA et un délai de quatre (**04**) mois.

YAOUNDE le 27 Novembre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

FOMULU G NUBONYIN

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

DECISION N°17/012/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 27 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS MEDICAUX (COLONNE D'ARTHROSCOPIE) ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;
- Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
- Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
- Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2005/160 du 25 mai 2005 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales,
- Vu le décret n°2009/096 du 16 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement du CNRPH ;
- Vu le décret n°2010/272 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER ;
- Vu le décret n°2010/273 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint au CNRPH ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des

Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012 /076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016/073 du 15 Février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du CNRPH ;

Vu l'arrêté n°112/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;

Vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés

Publics.

Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation,

l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 JAN 2011 relative à l'amélioration de la performance du système

des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°16/001/C/MINFI du 28 Décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu la décision n°000019/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 Février 2016 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

Vu l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°005/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 du 09/10/2017, relatif à l'acquisition, l'installation des équipements de l'atelier de menuiserie et la formation des utilisateurs du CNRPH ;

Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNRPH du 17 novembre 2017 ;

Décide :

Article 1^{er} : Le Soumissionnaire **BOVIE SARL**, B.P: 16390 Yaoundé, Tél : (237) 676 861 605, est retenu pour la fourniture, l'installation des équipements médicaux (colonne d'arthroscopie) et la formation des utilisateurs du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour un montant TTC de cent cinquante-neuf mille neuf cent quatorze mille deux cent cinquante (**159.914.250**) FCFA et un délai de quatre (**04**) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

DECISION N°17/013/D/AONO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 27 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 27/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS MEDICAUX (ANCILLAIRES POUR PROTHESE TOTALE DE GENOU) ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;
- Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
- Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
- Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2005/160 du 25 mai 2005 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales,
- Vu le décret n°2009/096 du 16 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement du CNRPH ;
- Vu le décret n°2010/272 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des membres du Conseil
d'Administration du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul
Emile LEGER ;
- Vu le décret n°2010/273 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination d'un Directeur Général et d'un
Directeur Général Adjoint au CNRPH ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des

Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012 /076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016/073 du 15 Février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du CNRPH ;

Vu l'arrêté n°112/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;

Vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés

Publics.

Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation,

l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 JAN 2011 relative à l'amélioration de la performance du système

des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°16/001/C/MINFI du 28 Décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu la décision n°000019/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 Février 2016 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

Vu l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°005/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 du 09/10/2017, relatif à l'acquisition, l'installation des équipements de l'atelier de menuiserie et la formation des utilisateurs du CNRPH ;

Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNRPH du 17 novembre 2017 ;

Décide :

Article 1^{er} : Le Soumissionnaire **BOVIE SARL**, B.P: 16390 Yaoundé, Tél : (237) 676 861 605, est retenu pour la fourniture, l'installation des équipements médicaux (ancillaires pour prothèse totale de genou) et la formation des utilisateurs du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour un montant TTC de quatre-vingt et neuf millions neuf cent deux mille cinq cent soixante-quinze (**89.902.575**) FCFA et un délai de quatre (**04**) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

GRASSFIELD PARTICIPATORY AND DECENTRALISED RURAL DEVELOPMENT PROJECT

**DECISION NO. 21 /GP-DERUDEP II/PC/B/02/01 BEARING THE AWARD OF CONTRACT FOLLOWING
INVITATION TO NATIONAL COMPETITIVE BIDDING TENDER NO: 019/2016/NCB/STB/GRASSFIELD II OF
11/05/2016 FOR THE CONSTRUCTION OF SANTA/TUBAH ANTENNA OFFICE IN SANTA TUBAH
PRODUCTION BASIN**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

THE PROJECT COORDINATOR

-Mindful of the constitution of the Republic of Cameroon;

-Mindful of law No. 2007/806 of 26/12/2007 bearing on the finance regime of Cameroon:

-Mindful of the Loan/Grant Agreement No.2100150030193/2100155026167 dated 16/12/2013 respectively between the African Development Bank and the Government of Cameroon for the financing of the Grassfield Support Project for Rural Infrastructures and Participatory Development (GP-DERUDEP II);

-Mindful of Decision No. 0908/MINADER/CAB of 12th September 2013 creating the Project Management Unit of GP-DERUDEP II;

-Mindful of Decision No. 0909/MINADER/CAB of 12th September 2013 appointing the Project Management team of GP-DERUDEP II with Mr Muluh Gregory Nguh as Project Coordinator of Grassfield II Project.

-Mindful of Circular No. 04/001/MINEFIB of 08/01/2004 bearing on instruction relating to the execution of the state budget and subsidized corporations;

-Considering African Development bank letter No CMFO/LT/NA/2015/10/00000376 of 06/11/2015 approving the plan of the building and recommending the Project to use the National Competitive Bidding (NCB) as the mode of procurement.

-Considering the Open national invitation of to tender No.: 019/2016/NCB/STB/ GRASSFIELD II of 13/05/2015 for the construction of Santa/Tubah antenna office

-Considering the necessity of service;

DECIDES as follows:

Article 1: The contracts for the construction of Santa/Tubah antenna office in Santa/Tubah production basin in the North West Region following the recommendation of the Special Tenders Board have been awarded as follows:

Subject	Contractor	Evaluated price exclusive taxes	Duration
Construction of Santa/Tubah Antenna Office on comprising of: 05 offices, 01 lobby, 01 conference room, a secretariat and 02 self contain toilets	ETS GEORGETOWN P.O. Box 631 Bamenda	20,899,834 FCFA	4 months

Article 2: The Contract Award Expert of GP-DERUDEP II is charged with the responsibility of informing the concerned

Article 3: This decision is issued to serve the purpose it deserves

MEKIN HYDRO ELECTRIC DÉVELOPEMENT CORPORATION

COMMUNIQUE N° _____/2017/HYDRO-MEKIN/DG/DAF/SEC RELATIF AU REPORT DE LA DATE DE DÉPOUILLEMENT DES OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra être déposée contre récépissé, sous plis fermés, auprès du Secrétariat de la Cellule des Etudes, de la Prospective et de la Coopération, au plus tard le 14 décembre 2017 à 12 heures.

Elle devra porter la mention :

N° _____/AONO/HYDRO-MEKIN/CIPM/2017 DU _____ RELATIF A LA REALISATION DE L'ETUDE D'INVENTAIRE ET DE SAUVETAGE DES SITES CULTURELS ET ARCHEOLOGIQUES DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE MEKIN

Financement : BUDGET HYDRO-MEKIN EXERCICE 2017 et suivants

“A n’ouvrir qu’en séance de dépouillement”

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas reçues.

Lire plutot

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra être déposée contre récépissé, sous plis fermés, auprès du Secrétariat de la Cellule des Etudes, de la Prospective et de la Coopération, au plus tard le **04 janvier 2018 à 12 heures**.

Elle devra porter la mention :

N° _____/AONO/HYDRO-MEKIN/CIPM/2017 DU _____ RELATIF A LA REALISATION DE L'ETUDE D'INVENTAIRE ET DE SAUVETAGE DES SITES CULTURELS ET ARCHEOLOGIQUES DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE MEKIN

Financement : BUDGET HYDRO-MEKIN EXERCICE 2017 et suivants

“A n’ouvrir qu’en séance de dépouillement”

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas reçues.

YAOUNDE le 12 Décembre 2017

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

BIYA MOTTO Frederic

COMMUNE DE MBALMAYO

**ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°
003/A0NO/C.MBYO/CIPM/201 7 DU 22/II/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LES TRAVAUX DE FOURNITURE ET POSE DE (125) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS
LA VILLE DE MBALMAYO, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 12/12/2017 à 13 heures Précises, heure locale, dans la salle des actes de la Commune de MBALMAYO par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier et d'un observateur indépendant.</p> <p>Toute Offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier administratif entrainera le rejet pur et simple de l'Offre, de même que le non respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'Offres.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Le Maire de la Commune de Mbalmayo, Autorité Contractante (AC), informe les Entreprises soumissionnaires aux Avis d'Appels d'Offres (AAO) susmentionnés que la date limite de dépôt et d'ouverture initialement prévue le Mardi 12 Décembre 2017 a été reportée au Lundi 18 Décembre 2017 aux mêmes heures.</p>

MBALMAYO le 8 Décembre 2017

Le MAIRE

ZANG MBA OBÉLÉ Dieudonné

MEKIN HYDRO ELECTRIC DÉVELOPEMENT CORPORATION

COMMUNIQUE N° _____/2017/HYDRO-MEKIN/DG/DAF/SEC RELATIF AU REPORT DE LA DATE DE DÉPOUILLEMENT DES OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme tels doit être déposée au secrétariat des Marchés Publics d'HYDRO-MEKIN, situé à Ekoa-meki a coté d'expression union, BP : 13155 Yaoundé, Tél : 677.70.46.49/ 696 40 84 43, au plus tard le 14 décembre 2017 à 12 heures, heure locale, et revêtue de la mention suivante :

« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 03/AONO/HYDRO-MEKIN/CIPM/2017 du 20 NOVEMBRE 2017 pour la réalisation des prestations de restauration et service traiteur pour la cantine de la cite du Maître d'Ouvrage à HYDRO-MEKIN

Financement budget DEX/HYDRO-MEKIN-Exercice 2017

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Lire plutot

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme tels doit être déposée au secrétariat des Marchés Publics d'HYDRO-MEKIN, situé à Ekoa-meki a coté d'expression union, BP : 13155 Yaoundé, Tél : 677.70.46.49/ 696 40 84 43, au plus tard le **04 Janvier 2018 à 12 heures**, heure locale, et revêtue de la mention suivante :

« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 03/AONO/HYDRO-MEKIN/CIPM/2017 du 20 NOVEMBRE 2017 pour la réalisation des prestations de restauration et service traiteur pour la cantine de la cite du Maître d'Ouvrage à HYDRO-MEKIN

Financement budget DEX/HYDRO-MEKIN-Exercice 2017

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

YAOUNDE le 12 Décembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BIYA MOTTO Frederic

MEKIN HYDRO ELECTRIC DÉVELOPEMENT CORPORATION

COMMUNIQUE N° _____/2017/HYDRO-MEKIN/DG/DAF/SEC RELATIF AU REPORT DE LA DATE DE DÉPOUILLEMENT DES OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en six (06) exemplaires dont l'original et cinq (05) copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis scellés au Bureau du Courrier de la Société HYDRO-MEKIN, sis à Etoa-Meki à côté de l'immeuble Express-Union au plus tard le 14 décembre 2017 à 12 h et devra porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n° 04/ AONO./HYDRO-MEKIN/ CIPM/ 2017

Pour la Fourniture de deux (02) véhicules à la centrale de Mekin par lot

Lot n°01 : Fourniture d'un mini-bus (19 places)

Lot n°02: Fourniture d'un véhicule double cabines 4x4

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Lire plutot

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en six (06) exemplaires dont l'original et cinq (05) copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis scellés au Bureau du Courrier de la Société HYDRO-MEKIN, sis à Etoa-Meki à côté de l'immeuble Express-Union au plus tard le **04 JANVIER 2018 à 12 h** et devra porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n° 04/ AONO./HYDRO-MEKIN/ CIPM/ 2017

Pour la Fourniture de deux (02) véhicules à la centrale de Mekin par lot

Lot n°01 : Fourniture d'un mini-bus (19 places)

Lot n°02: Fourniture d'un véhicule double cabines 4x4

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

YAOUNDE le 12 Décembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BIYA MOTTO Frederic

MEKIN HYDRO ELECTRIC DÉVELOPEMENT CORPORATION

COMMUNIQUE N° _____/2017/HYDRO-MEKIN/DG/DAF/SEC RELATIF AU REPORT DE LA DATE DE DÉPOUILLEMENT DES OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies respectivement marquées comme tel, conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra parvenir au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés d'HYDRO-MEKIN , au plus tard le _14/12/ 2017 à _12_ heures et devra porter la mention :</p> <p>APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTEN PROCEDURE D'URGENCE N°_07/AONO/HYDRO-MEKIN/CIPM/2017 du 14 NOV 2017 pour la CONSTRUCTION D'UN DORTOIR AU POSTE DE TRANSFORMATION DE NDJOM YEKOMBO PAR MEYOMESSALA ET DE DEUX GUERITES POUR LES FORCES DE SECURITE AUX DEUX ENTREES PRINCIPALES DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE MEKIN</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies respectivement marquées comme tel, conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra parvenir au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés d'HYDRO-MEKIN , au plus tard le 04/01/ 2018 à _12_ heures et devra porter la mention :</p> <p>APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTEN PROCEDURE D'URGENCE N°_07/AONO/HYDRO-MEKIN/CIPM/2017 du 14 NOV 2017 pour la CONSTRUCTION D'UN DORTOIR AU POSTE DE TRANSFORMATION DE NDJOM YEKOMBO PAR MEYOMESSALA ET DE DEUX GUERITES POUR LES FORCES DE SECURITE AUX DEUX ENTREES PRINCIPALES DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE MEKIN</p>

YAOUNDE le 12 Décembre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

BIYA MOTTO Frederic

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

**ADDITIF APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/A0NO/INS/ CIPM/2017 DU 24 NOVEMBRE 2017
POUR LA FOURNITURE DES VÉHICULES À L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS), « EN
PROCÉDURE D'URGENCE »; EXERCICE 2017**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un seul temps et aura lieu le 12/12/2017 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'INS, dans la salle de réunion de l'Institut National de la Statistique (INS), sise aux bâtiments annexes, en contrebas du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.</p> <p>Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à ces séances d'ouverture.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, Maître-d'Ouvrage, informe les soumissionnaires intéressés par l'appel d'offres ci-dessus cité que la date limite de dépôt, et d'ouverture des offres ; initialement prévue le mardi 12 décembre 2017 est reportée au mercredi 20 décembre 2017 au même lieu et même heure.</p>

YAOUNDE le 12 Décembre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

TEDOU Joseph

COMMUNE DE MBALMAYO

ADDITIF A L' APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 002/AONO/C.MBYO/CIPM/2017 DU 22/11/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE FOURNITURE ET POSE DE (125) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA VILLE DE MBALMAYO, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps et aura lieu le 12/12/2017 à 13 heures, heure locale, dans la salle des actes de la Commune de MBALMAYO par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier et d'un observateur indépendant.</p> <p>Toute Offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis entrainera le rejet pur et simple de l'Offre, de même que le non respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'Offres.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Le Maire de la Commune de Mbalmayo, Autorité Contractante (AC), informe les Entreprises soumissionnaires aux Avis d'Appels d'Offres (AAO) susmentionnés que la date limite de dépôt et d'ouverture initialement prévue le Mardi 12 Décembre 2017 a été reportée au Lundi 18 Décembre 2017 aux mêmes heures.</p> <p>Le reste des informations sans chan</p>

MBALMAYO le 6 Décembre 2017

Le MAIRE

ZANG MBA OBÉLÉ Dieudonné

PUBLICITÉ

Service e-JDM
JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE
CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant
ou
Point Focal

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.armp.cm



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !